



## GUIDE RAPIDE

# Permis de séjour pour les Retraités et les Pensionnés au Brésil



### Conditions d'autorisation

Un permis de séjour peut être octroyé à un immigrant retraité et/ou à un pensionné qui peut attester d'un transfert mensuel au Brésil d'un montant égal ou supérieur à 2 000,00 USD (dollars américains).



### Demander un visa depuis n'importe où dans le monde

Pour demander un visa, il suffit de se rendre dans un bureau consulaire brésilien et de présenter les documents relatifs au visa souhaité, conformément à la résolution normative n° 40/2019.



### Êtes-vous en vacances au Brésil et souhaitez-vous demander un permis de séjour ? Découvrez comment

Si l'immigrant voyage à travers le Brésil, il peut demander un permis de séjour conformément à la résolution normative n° 40/2019, par le biais du Système de Gestion et de Contrôle de l'Immigration - [MigranteWeb](#), accessible via le [Portail de l'Immigration](#).



### Période de résidence au Brésil

L'immigrant peut résider dans le pays pour une période initiale de deux (2) ans, renouvelable indéfiniment.

## Para más detalles:

Toutes les informations sont disponibles sur le [Portail de l'Immigration](#), ainsi que dans la [Résolution Normative n° 40/2019](#), et d'autres canaux de service, en plus de l'email : [imigrante.cgil@mj.gov.br](mailto:imigrante.cgil@mj.gov.br)



[visitbrasil.com](http://visitbrasil.com)

MINISTÉRIO DA  
JUSTIÇA E  
SEGURANÇA PÚBLICA

